

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240410-2024_DEC_16-DE



VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Télécopie 04 90 68 13 26

Mis en ligne le

11 AVR. 2024

DECISION N°16/2024

Marché à procédure adaptée : Aménagement et mise en sécurité du fronton rocheux du château de Cadenet (Phase 1) - Lot n°4 (2023CAD15) : Espaces verts, abattage, débroussaillage Avenant n°1 – Prestation supplémentaire de faible montant

Le Maire de Cadenet,

VU, Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22/4° et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision, et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité, et notamment les décisions relatives aux marchés publics,

VU, le code de la commande publique, et notamment l'article R.2123-7 et suivants relatifs aux marchés à procédure adaptée, et R2194-1 et suivants relatifs aux modifications de marchés

VU, la délibération n°72/2023 du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 autorisant le Maire pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant les marchés publics de fournitures et services d'un montant inférieur ou égal au seuil d'appel d'offres,

VU, la décision n°06/2024 attribuant à la société GREEN PROVENCE le marché à procédure adaptée relatif à l'aménagement et la mise en sécurité du fronton rocheux du château de Cadenet (Phase 1) - Lot n°4 (2023CAD15)- Espaces verts, abattage, débroussaillage pour un montant de 16 640 € HT au total, les tranches optionnelles ayant été affermies,

Considérant la prestation complémentaire proposée par le maître d'œuvre dans le cadre du lot précité pour un montant complémentaire présenté par devis de l'attributaire de 1 980 € HT,

Considérant qu'il y a nécessité d'effectuer les prestations dans le cadre de l'opération citée en référence et que le montant de l'avenant représentant 11,9 % du montant initial du lot, toutes les options ayant été affermies, peut être considéré comme de faible montant,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le montant du marché 2023CAD15 attribué à GREEN PROVENCE est augmenté de 1 980 € HT, portant le montant du lot n°1 de 16 640 € HT à 18 620 €, selon les termes de l'avenant annexé à la présente décision.

ARTICLE 2 : En application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal qui sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise en préfecture.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Comptable Public sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cadenet, le **11 AVR. 2024**

**Le Maire,
Jean-Marc BRABANT**

